

RFC 2606 : Reserved Top Level DNS Names

Stéphane Bortzmeyer

<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 30 octobre 2005

Date de publication du RFC : Juin 1999

<https://www.bortzmeyer.org/2606.html>

Ce RFC est très court mais a suscité (et suscite toujours, via d'actuelles tentatives de le modifier) beaucoup de débats. Il est en effet situé à l'intersection des domaines de l'IETF et de l'ICANN puisqu'il normalise certains noms de TLD et certains noms de domaines dans les TLD comme `.com`.

On a souvent besoin de noms de domaine sans avoir envie de les réserver : le cas le plus fréquent concerne la documentation. Si j'écris un texte expliquant comment configurer le logiciel, mettons, NSD <<http://www.nlnetlabs.nl/nsd>>, j'ai besoin de mettre des noms de domaines et il est préférable d'utiliser des noms qui ne sont pas déjà en service. En effet, un certain nombre de lecteurs utiliseront littéralement le nom qui apparaît dans la documentation, au lieu de comprendre que ce n'est qu'un exemple. On voit ainsi souvent des francophones utiliser, bien à tort, le domaine `toto.fr` alors qu'il est bel et bien alloué et que son titulaire n'est peut-être pas ravi de cet usage!

Un autre usage courant concerne les tests de logiciel : si on veut créer un domaine "bidon" sur ses serveurs, il est préférable de ne pas masquer ainsi un domaine réel.

Ce RFC réserve donc quatre TLD, `.example` pour la documentation, `.test` pour les tests, ainsi que `.invalid` et `.localhost`. Malgré une demande fréquente, il n'existe pas dans ce RFC de TLD pour un usage local (`.local` était souvent proposé mais n'a acquis un statut officiel qu'avec les RFC 6761¹ et RFC 6762, bien plus tard). L'IETF est plutôt hostile à tout ce qui est "local", notamment en raison des problèmes que cela pose lorsque deux organisations fusionnent ou bien se connectent <<https://www.bortzmeyer.org/pourquoi-le-tld-local-n-est-pas-une-bonne-idee.html>> (c'est pour la même raison que les adresses IPv6 "site-local" ont été remplacées, dans le RFC 4193). La méthode recommandée est donc plutôt d'utiliser un sous-domaine pour les données privées par exemple `local.example.net`.

Le RFC réserve également trois domaines de second niveau, `example.com`, `example.net` et `example.org`. Tous ces domaines ont été bloqués par l'IANA et, pour les domaines de second niveau, un serveur Web a été installé, qui renvoie à ce RFC.

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc6761.txt>